



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2025

Présents : Odile LACOUTURE, David BIARNES, Eliane HEBRAUD, Jean-Philippe PEDEHONTAA, Guillaume CLAVÉ, Didier BERGES (arrivé à 20h26'), Françoise METZINGER THOMAS, Joël DUBOIS, Philippe PILOTTE, Marie-Pierre DARGELOS, Pierre PESCAV, Sébastien DAUDON, Muriel BORDELANNE, Marie-France GAUTHIER, Cyrille CONSOLO

Excusées avec pouvoir : Nadine TASTET donne pouvoir à Eliane HEBRAUD
Fabienne BOUEILH donne pouvoir à Françoise METZINGER THOMAS

Excusé : Bruno TAUZIET

Absente : Christine PIETS

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Pierre PESCAV, pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Budget principal Ville : affectation du résultat de clôture 2024
- Taxes directes locales 2025
- Montants des subventions alloués aux associations grenadoises, année 2025
- Budget Primitif 2025 de la Ville
- Décision Modificative n° 1 pour intégration du résultat de clôture du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »
- Travaux d'investissement - Demande de subvention 2025 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public - lieu-dit « Dupin »
- Demande de subvention : Association culture et patrimoine de Toujouse
- Pavillon de la Résistance et de la Déportation : apposition d'une plaque commémorative
- Instauration d'exonérations dans une zone France Ruralités Revitalisation (FRR)
- Dispositif « Tout est permis » : Désignation d'une candidate retenue
- Questions diverses

Le PV du 12 février et du 25 mars 2025 seront votés lors de la prochaine séance.

Communication de Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée du retrait d'un point à l'ordre du jour à savoir :

- Instauration d'exonérations dans une zone France Ruralités Revitalisation (FRR)

I. Budget principal Ville : affectation du résultat de clôture 2024

Pour information et rappel : compte administratif du budget principal de la ville se rapportant à l'exercice 2024 :

Section	Résultats à la Clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat à la Clôture 2024
Investissement	197 503,41 €		1 368 911,67 €	709 558,61 €	-659 353,06 €	-461 849,65 €
Fonctionnement	729 031,47 €	399 674,30 €	2 256 084,78 €	2 562 780,26 €	306 695,48 €	636 052,65 €
TOTAL	926 534,88 €	399 674,30 €	3 624 996,45 €	3 272 338,87 €	-352 657,58 €	174 203,00 €

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances », suite au vote du Compte Administratif 2024 du budget principal le 25 mars 2025, présente l'affectation du résultat de clôture 2024 ainsi qu'il suit :

☞ Excédent de la section de fonctionnement 2024 :	306 695,48 €
☞ Excédent reporté section de fonctionnement 2024 :	329 357,17 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	636 052,65 €
☞ Déficit de la section d'investissement 2024 :	461 849,65 €
☞ Déficit R.A.R. 2024 Dépense :	33 226,82 €
Soit un besoin de financement de :	495 076,47 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2024 :

☞ Excédent de la section de fonctionnement 2024 :	636 052,65 €
☞ Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 :	495 076,47 €
☞ Résultat de fonctionnement reporté au compte 002 :	140 976,18 €
☞ Résultat d'investissement reporté (DEFICIT) au compte 001 :	461 849,65 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation du résultat de clôture 2024 ci-dessus mentionnée,

DIT que cette affectation sera inscrite au budget primitif 2025 de la Commune.

II. Taxes directes locales 2025

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances », propose le *maintien des taux des taxes directes locales* pratiqués en 2024 à partir des bases d'impositions prévisionnelles qui figureront sur l'état n° 1259 pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le maintien des taux des taxes directes locales pour 2025 ainsi qu'il suit :

Année 2025	Bases prévisionnelles 2025 (€)	Taux votés 2025	Produit attendu (€) 2025
Taxe foncière (bâti)	2 938 000	36.04 %	1 058 855
Taxe foncière (non bâti)	54 500	48.84 %	26 618
Taxe d'habitation	131 700	17.25 %	22 718
TOTAL			1 108 191

La hausse du produit est due à la seule revalorisation des bases, à l'initiative de l'Etat.

III. Montants des subventions alloués aux associations grenadoises, année 2025

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Associations, sport et éducation » rappelle la délibération 2025-032-DELIB du 25 mars 2025 adoptant la modification du règlement d'attribution des subventions aux associations, année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MM. Sébastien DAUDON et Cyrille CONSOLO ne prennent pas part au vote

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Associations, sport et éducation »,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer les subventions communales pour l'année 2025, telles que détaillées dans les tableaux ci-après :

OGEC Notre Dame – Forfait 2025 11 élèves maternelles grenadois x 900 €	9 900.00 €
OGEC Notre Dame – Forfait 2025 36 élèves primaires grenadois x 633 €	22 788.00€
Total	32 688.00 €
Coopérative scolaire :	
Subvention de fonctionnement	1 500.00 €
Participation voyage avec nuitées	700.00 €

Associations	Total 2025 licenciés - 16 ans	Part variable 2025 (+1,30%) : 6,40 € x nbre licenciés - 16 ans	Total subventions 2025	Subventions versées 2025
Football	32	204,80 €	755,31 €	755,31 €
Rugby	91	582,40 €	7 072,01 €	7 072,01 €
Judo	44	281,60 €	1 086,53 €	1 086,53 €
Grenade Pétanque		0,00 €	90,00 €	150,00 €
Tennis	26	166,40 €	1 548,14 €	1 548,14 €
Volley-ball	30	192,00 €	2 285,03 €	2 285,03 €
Badminton		0,00 €	23,80 €	150,00 €
Twirling		0,00 €	1 040,51 €	1 040,51 €
Archers de l'Adour		0,00 €	96,03 €	150,00 €
Bags on Fire		0,00 €	45,37 €	150,00 €
Amicale des pompiers		0,00 €	286,68 €	150,00 €
AJC		0,00 €	526,27 €	526,27 €
Amitiés d'Automne		0,00 €	1 644,27 €	1 644,27 €
Donneurs de sang		0,00 €	91,26 €	150,00 €
Petit Musée		0,00 €	128,44 €	150,00 €
Souvenir Français		0,00 €	217,22 €	217,22 €
Anciens combattants		0,00 €	104,61 €	150,00 €
Des siècles d'histoire		0,00 €	80,39 €	150,00 €
Amis Mgr Cassaigne		0,00 €	122,45 €	150,00 €
FNACA		0,00 €	121,23 €	150,00 €
AAPPMA Pêche		0,00 €	184,30 €	184,30 €
Grenade pêche compétition		0,00 €	103,07 €	150,00 €
Asso. Sportive CEG		0,00 €	225,20 €	225,20 €
LOS DIVINOS		0,00 €	1 944,62 €	1 944,62 €
ACCA/Chasse		0,00 €	509,79 €	509,79 €
Los Lousticos		0,00 €	335,02 €	335,02 €
APE Gaston Phoebus		0,00 €	150,58 €	150,58 €
Art cœur ouvert		0,00 €	40,75 €	150,00 €
Peña TORO CARDENO		0,00 €	1 156,27 €	1 156,27 €
TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER				22 631,07
Comité des fêtes de Grenade-sur-l'Adour				2 500,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Primitif 2025.

Mme Eliane HEBRAUD précise avoir reçu plus de demandes que l'année précédente mais de nombreux dossiers incomplets. Elle précise que la subvention ne sera versée que lorsque tous les documents demandés auront été adressés.

Elle explique que les dépenses des budgets annexes (par exemple le budget annexe des Divinos pour la Divinade) n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la subvention. Il en est de même pour les licences des associations sportives car les dépenses s'équilibrent avec les recettes perçues par le paiement des licenciés.

De plus, une exception a été faite avec l'amicale des pompiers, association existante depuis plusieurs années, qui ne demandait pas de subvention donc impossible de faire un calcul sur les trois derniers exercices. 150 € leur seront versés.

Arrivée de M. BERGES Didier à 20h26'.

IV. Budget Primitif 2025 de la Ville

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances », pour présenter la note synthétique des résultats 2024 et des orientations budgétaires 2025, jointe au procès-verbal et présente les propositions relatives au budget Primitif de la ville pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Avec 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Cyrille CONSOLO),

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif pour l'année 2025 de la commune qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 622 014.51 €	2 622 014.51 €
Investissement	1 605 979.48 €	1 605 979.48 €

M. Cyrille CONSOLO demande où en est la réflexion sur le transfert de l'EHPAD de Coujon à la Communauté de Communes du Pays Grenadois car ne sachant pas quelle direction va être prise entre une réhabilitation ou une construction neuve, faire des travaux de sécurisation pourrait s'avérer inutile.

M. Didier BERGES répond que l'ARS peut faire fermer l'établissement vu que ce point de sécurisation ressortait du rapport de l'audit.

Mme Eliane HEBRAUD rappelle que la population est de plus en plus dépendante et que la sécurisation est un problème majeur. Il ne faut pas attendre qu'un problème grave arrive.

Mme le Maire précise qu'il est également question de sécurité des agents notamment de nuit.

M. Philippe PILOTTE estime que la somme inscrite au budget pour la construction d'un court de tennis est très élevée.

M. Cyrille CONSOLO estime que cette dépense pourrait être utilisée pour d'autres projets.

Mme Eliane HEBRAUD rappelle que le club va fêter ses 80 ans cette année et du fait d'absence d'infrastructure couverte, le nombre de licenciés diminue chaque année.

V. Budget Primitif 2024 : Décision Modificative n° 1 pour intégration du résultat de clôture du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque »

Pour information et rappel : compte administratif du budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » se rapportant à l'exercice 2024 :

Section	Résultats à la Clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Résultat à la Clôture 2024
Investissement	-16 642,25 €		13 499,14 €	26 804,39 €	13 305,25 €	-3 337,00 €
Fonctionnement	22 190,00 €	22 190,00 €	916,84 €	11 000,17 €	10 083,33 €	10 083,33 €
TOTAL	5 547,75 €	22 190,00 €	14 415,98 €	37 804,56 €	23 388,58 €	6 746,33 €

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances », précise qu'il faut intégrer au budget primitif 2025 le résultat de clôture du Budget annexe « Production d'énergie photovoltaïque » et propose la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2025 comme suit :

Article	Libellé	Dotations
INVESTISSEMENT		
001 Dépense d'investissement	Solde d'exécution d'investissement reporté	3 337.00 €
1322 Recette d'investissement	Subvention d'investissement	3 337.00 €
FONCTIONNEMENT		
60632 Dépense de fonctionnement	Charge à caractère général : achat de petit équipement	10 083.33 €
002 Recette de fonctionnement	Résultat de fonctionnement reporté	10 083.33 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2025 de la Ville ainsi que détaillée ci-dessus.

VI. Travaux d'investissement - Demande de subvention 2025 : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public - lieu-dit « Dupin »

Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances », précise que dans un contexte économique « tendu » et eu égard à la hausse conséquente du coût des énergies, dans une optique d'une meilleure maîtrise et d'une diminution de ses consommations, mais également de transition énergétique visant à renforcer l'autonomie des bâtiments publics, la municipalité souhaite installer une pompe à chaleur réversible air/air dans le bâtiment public mis à disposition du Club Amitiés d'Automne, qui est aujourd'hui chauffé par le biais de radiateurs électriques très énergivores.

Cette association occupe quotidiennement ce local pour l'organisation d'activités diverses à destination de ses adhérents, été comme hiver. Ce type d'installation serait idéal pour assurer une température confortable, quelle que soit la saison. De plus, avec une installation photovoltaïque sur le toit et une autoconsommation sur place, les économies seraient significatives.

Le montant estimatif du projet s'élève à 13 543.94 € HT.

A cet effet, il propose de solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 selon le plan de financement ci-après :

Installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public - lieu-dit « Dupin »		
Nature des Financements	Taux subvention	Montant subvention
DSIL	40 %	5 417.57 €
Fonds Vert	20%	2 708.79 €
CRTE	20 %	2 708.79 €
Total financements publics	80 %	10 835.13 €
Autofinancement	20 %	2 708.79 €
TOTAL	100 %	13 543.94 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au Maire, vice-président de la commission « Finances »,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025, selon le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce à cet effet et à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation des travaux,

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

VII. Demande de subvention : Association Culture et Patrimoine de Toujouse

Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Associations, sport et éducation » informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association Culture et Patrimoine de Toujouse, pour soutenir le programme culturel 2025 du Musée du Pays Gascon.

Considérant la demande grandissante d'aides financières,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Eliane HEBRAUD, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Associations, sport et éducation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de refuser la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association Culture et Patrimoine de Toujouse.

VIII. Pavillon de la Résistance et de la Déportation : apposition d'une plaque commémorative

Madame le Maire informe l'assemblée d'une sollicitation écrite d'un administré grenadois, souhaitant rendre hommage à Monsieur Léon CHEBASSIER en apposant une plaque commémorative à son nom sur le Pavillon de la Résistance et de la Déportation, en hommage à son engagement et pour le devoir de mémoire auquel il tenait tant.

En effet, Monsieur CHEBASSIER, soldat grenadois déporté pendant la Seconde Guerre mondiale, a joué un rôle essentiel dans la préservation de la mémoire des événements tragiques de cette période de notre histoire en créant, non seulement le Pavillon de la Résistance et de la Déportation, mais en donnant également de nombreux objets ayant une valeur historique et symbolique pour enrichir ce lieu de mémoire. Ce pavillon porte ainsi en grande partie son empreinte et reflète son engagement et son dévouement.

Par conséquent, afin de perpétuer son souvenir et de reconnaître publiquement son action, il semblerait très pertinent que ce lieu puisse désormais porter son nom.

Mme le Maire précise avoir reçu l'accord écrit de la famille pour installer cette plaque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Mme Eliane HEBRAUD ne prend pas part au vote,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'apposer une plaque commémorative au nom de Monsieur Léon CHEBASSIER sur le Pavillon de la Résistance et de la Déportation.

Mme le Maire précise que l'inauguration aura lieu le 13 juin.

IX. Dispositif « Tout est permis » : Désignation d'une candidate retenue LABADIE Louison

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu les délibérations 2020-111 du 21 octobre 2020 et 2021-024 du 10 mars 2021 approuvant la mise en place d'une bourse au permis de conduire « TOUT EST PERMIS »,

Monsieur Sébastien DAUDON, conseiller municipal en charge du dossier, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation d'une candidate retenue pour ce dispositif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Sébastien DAUDON, conseiller municipal en charge du dossier,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- L'attribution d'une bourse au permis de conduire à Madame Louison LABADIE, domiciliée à Grenade-sur-l'Adour,
- Les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse qui sera versée à l'auto-école ECL à Mont de Marsan, dispensatrice de la formation,
- Le montant de la bourse de 300 €, versée à l'Auto-école, une fois les heures réalisées par le bénéficiaire, pour moitié après l'obtention du code et pour autre moitié après 10 heures minimum de conduite

DIT que deux conventions seront signées : l'une avec cette jeune bénéficiaire de la bourse et l'autre avec l'Auto-école ci-dessus désignée,

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits documents,

DIT que les crédits figureront au Budget primitif 2025.

M. DAUDON Sébastien précise qu'elle a également fait la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour laquelle elle réalisera ses heures de bénévolat au sein des Restaurants du Cœur.

Informations diverses

- Bulletin municipal : M. Cyrille CONSOLO trouve regrettable que les grenadois n'aient reçu le bulletin municipal que début avril alors qu'il était demandé un article aux associations en décembre pour parution en janvier. De plus, souhaiter la bonne année en avril n'est pas très sérieux.
- Théâtre : Mme le Maire informe que la pièce de théâtre « Trop polie pour être honnête », spectacle gratuit, organisé par la Médiathèque, aura lieu samedi 12 avril.
- Venue des enfants Hésinguois : Mme Nadine TASTET rappelle que cette semaine, 48 enfants Hésinguois sont venus à la rencontre des 2 écoles grenadoises avec le planning suivant :
 - Lundi : Animations autour de la Course Landaise
Elaboration d'une fresque végétale
 - Mardi : Journée autour du rugby
 - Mercredi : Sortie libre à Biarritz
 - Jeudi : Finition de la fresque végétale
Plantation d'un arbre du jumelage
Inauguration de la fresque et le l'arbre planté
Vin d'honneur à 17h45, rendez-vous au Pavillon de la Résistance et de la Déportation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35'

Mme le Maire,
Odile LACOUTURE

Le Secrétaire de séance,
Pierre PESDAY

